ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° DS 2021.08

DECISION N° DS 2021.08 du 26 JANVIER 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le Code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision n° N 2020-38 du 22 octobre 2020 du Président de l'Etablissement français du sang portant nomination de Madame Françoise HAU en qualité de Directrice par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie (EFS Hauts-de-France-Normandie),

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° N 2017-50 en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Christophe VINZIA, aux fonctions de Secrétaire Général de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie,

Vu le Règlement Intérieur des Marchés de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1er - Délégation est donnée à Madame Françoise HAU, Directrice par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement français du sang, les actes relatifs à la préparation, à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux, du marché public national de fourniture de réactifs d'immunologie infectieuse utilisable en qualification biologique des dons de sang pour le dépistage des anticorps antipaludéens.

Article 2 – En cas d'absence et d'empêchement de Madame Françoise HAU, Directrice par intérim de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, délégation est donnée à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire général de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1er de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait à Saint-Denis, le 26 janvier 2021

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang

20, avenue du Stade de France
93218 La Plaine Saint-Denis Cedex
SIRET 428 822 852 02140 - CODE APE 8690C

Tél. : +33 (0)1 55 93 95 00
Fax : +33 (0)1 55 93 95 03

efs.sante.fr